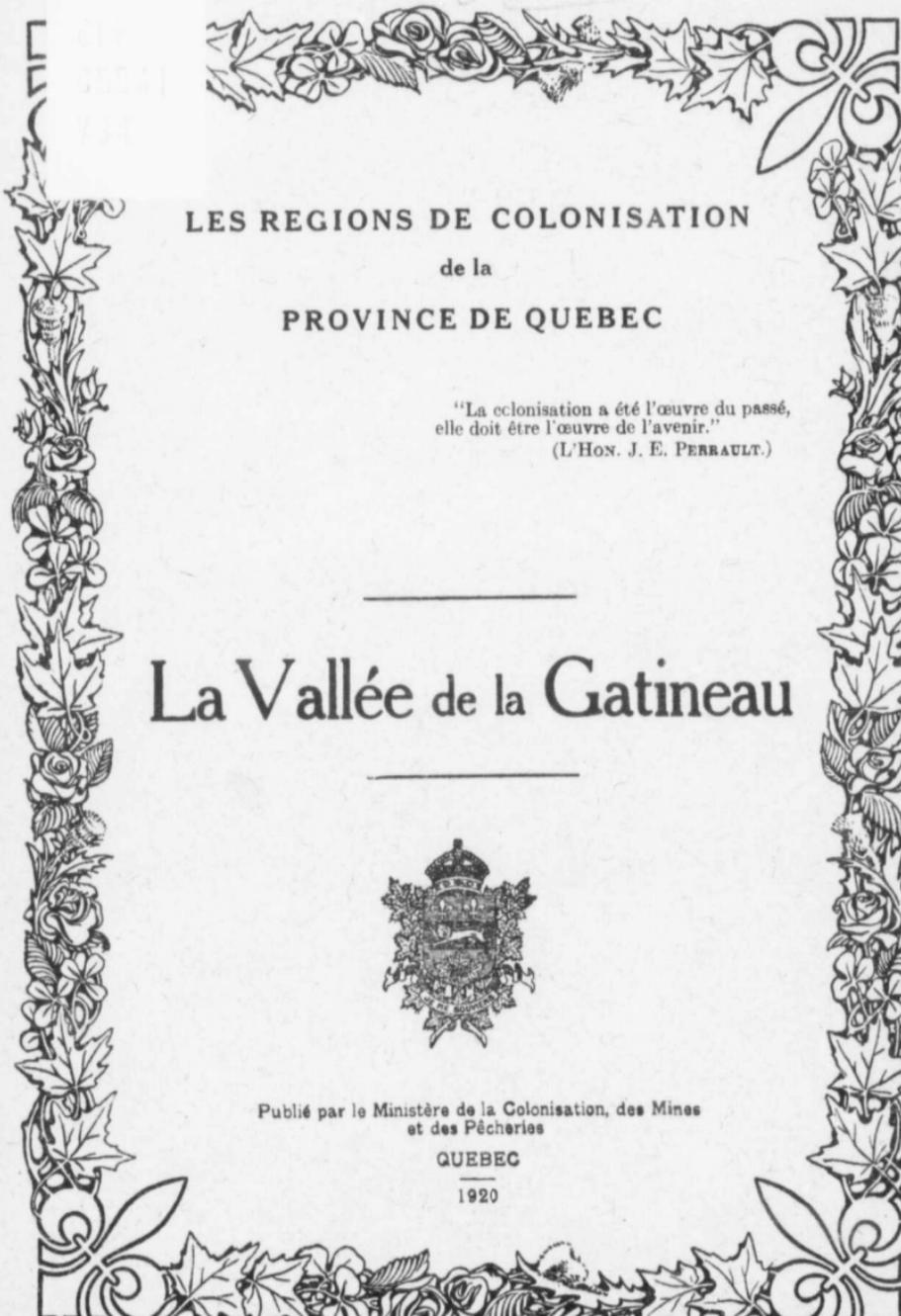


Doyle



LES REGIONS DE COLONISATION
de la
PROVINCE DE QUEBEC

"La colonisation a été l'œuvre du passé,
elle doit être l'œuvre de l'avenir."
(L'HON. J. E. PERRAULT.)

La Vallée de la Gatineau



Publié par le Ministère de la Colonisation, des Mines
et des Pêcheries

QUEBEC

1920



Bibliothèque Nationale du Québec

LES REGIONS DE COLONISATION
de la
PROVINCE DE QUEBEC

"La colonisation a été l'œuvre du passé,
elle doit être l'œuvre de l'avenir."

L'HON. J. E. PERRAULT.

La Vallée de la Gatineau



Publié par le Ministère de la Colonisation, des Mines
et des Pêcheries

QUEBEC

1920

OFF
059A1
V31

15

LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE QUEBEC
EN 1920.

SON HONNEUR SIR CHARLES FITZPATRICK, C.P., G., C.M.G.,
Lieutenant-Gouverneur.

HON. ALEXANDRE TASCHEREAU, Premier Ministre et Procureur-
Général.

HON. JOHN C. KAINE, Ministre sans Portefeuille.

HON. J. ED. CARON, Ministre de l'Agriculture.

HON. N. PÉRODEAU, Ministre sans Portefeuille.

HON. J.-A. TESSIER, Ministre de la Voirie.

HON. HONORÉ MERCIER, Ministre des Terres et Forêts.

HON. WALTER MITCHELL, Trésorier de la Province.

HON. N. SÉGUIN, Ministre sans Portefeuille.

HON. ANTONIN GALIPAULT, Ministre des Travaux Publics et du
Travail.

HON. J.-E. PERRAULT, Ministre de la Colonisation, des Mines
et des Pêcheries.

HON. ATHANASE DAVID, Secrétaire de la Province.

HON. J. L. PERRON, Ministre sans Portefeuille.

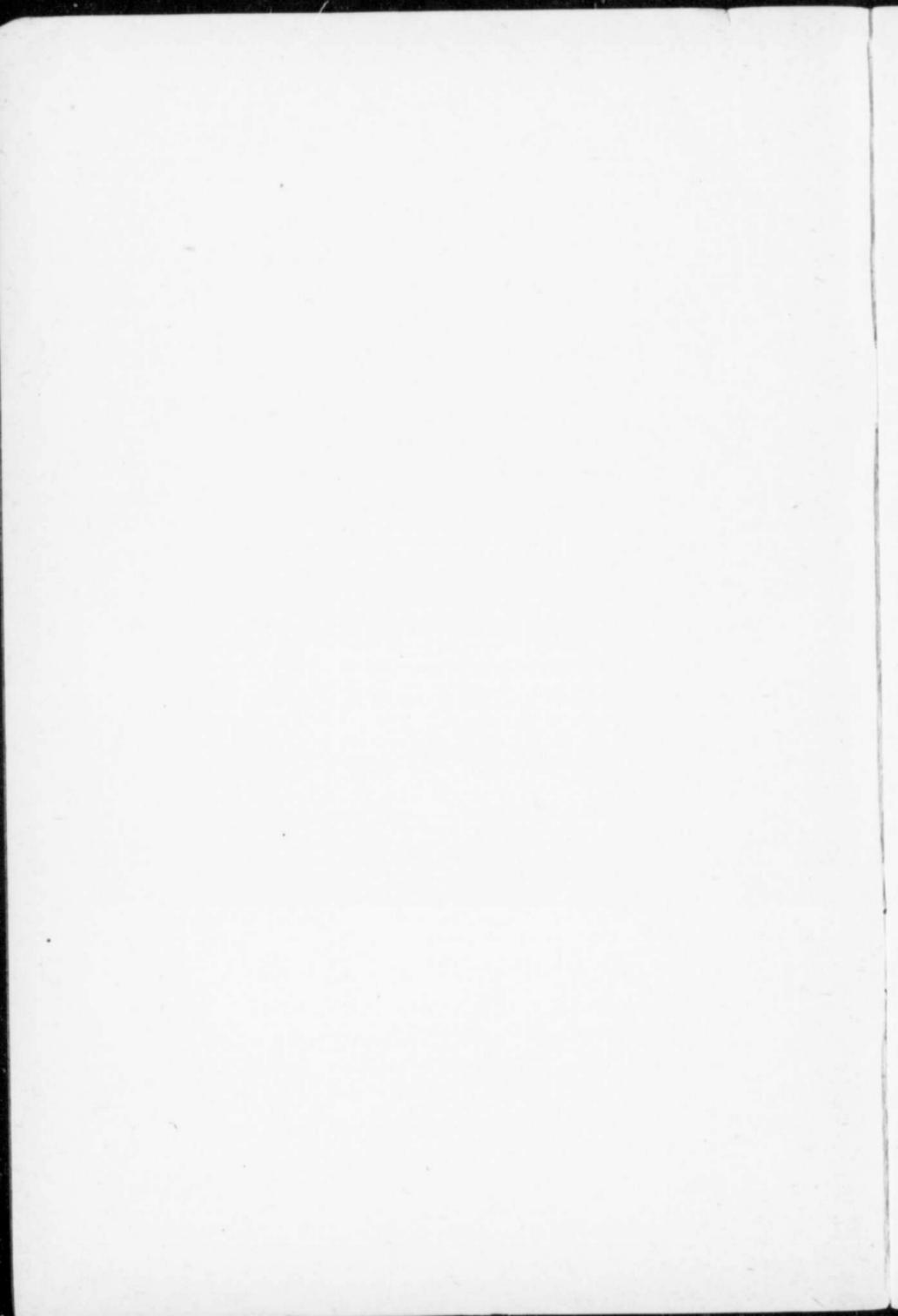
HON. ADÉLARD TURGEON, C.M.G., C.V.O., Président, Conseil
Législatif.

HON. J.-N. FRANCOEUR, Président de l'Assemblée Législative.

REPRÉSENTANTS DE LA PROVINCE A L'ÉTRANGER :

L'HON. P. PELLETIER, Commissaire à Londres, 36 Kingsway,
Angleterre.

MONSIEUR GODFROI LANGLOIS, Commissaire à Bruxelles, Belgi-
que.



MINISTÈRE DE LA COLONISATION, DES MINES ET
DES PECHERIES.

L'HONORABLE MONSIEUR J.-E. PERRAULT, Ministre.

M. S. DFAULT, Sous-Ministre.

M. HENRI BEAUDRY, Secrétaire particulier.

M. L'ABBÉ IVANHOE CARON, Missionnaire colonisateur.

M. HORMIDAS MAGNAN, Officier spécial du service de la colonisation.

M. ARTHUR GAGNON, Comptable.

M. E. NORMANDEAU, Ingénieur et Inspecteur des travaux de colonisation.

M. GEORGES BELLEAU, Secrétaire du service de la colonisation.

M. THEO. DENIS, Surintendant et Ingénieur du service des Mines.

M. J.-X. MERCIER, Secrétaire du service des Mines.

M. HECTOR CARON, Surintendant du service de la chasse et de la pêche.

M. E.-T.-D. CHAMBERS, Officier spécial du service de chasse et de pêche.

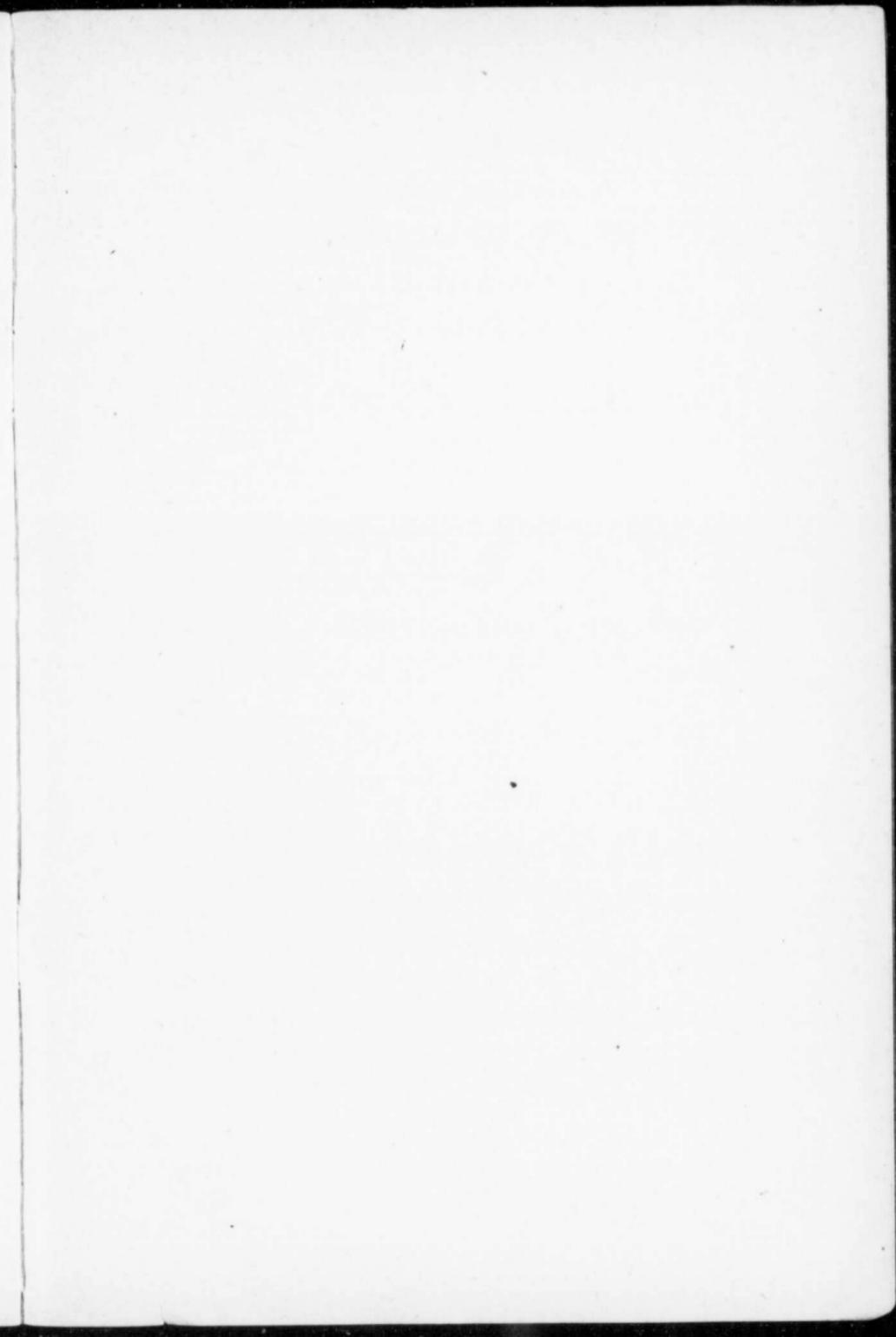
M. J.-A. BELISLE, Inspecteur général du service de la chasse et de la pêche.

M. L.-E. CARUFEL, Agent de Colonisation, Montréal.

M. ÉMILE MARQUETTE, Agent d'Immigration, Montréal.

M. GEORGES LEBEL, Agent d'Immigration, Québec.

M. J.-N. JUTRAS, Agent de Rapatriement, Montréal.



Les Régions de Colonisation

DE LA

Province de Québec

"La colonisation doit être le grand ressort de notre politique, le but principal vers lequel doivent se porter nos énergies et nos affections patriotiques".

(SIR LOMER GOUIN.)

INTRODUCTION.

La Province de Québec, berceau de la colonisation française en Amérique, est, à différents points de vue, le centre ou mieux le pivot autour duquel se meuvent toutes les autres provinces canadiennes. C'est ainsi que le chiffre de sa population sert de base pour la répartition des sièges fédéraux dans toutes les provinces du Dominion.

A la veille du recensement décennal dans tout le pays, les provinces ont les yeux tournés vers le Québec, anxieuses de savoir quel effet aura le chiffre de sa population sur le nombre de leurs représentants au parlement du Canada.

Récemment, M. G.-E. Marquis, chef des statistiques, attirait l'attention publique sur le soin consciencieux à apporter dans la préparation du prochain recensement. Il est de toute première importance, en effet, que la population de notre province augmente sans cesse et le plus rapidement possible, pour que le coefficient de représentation à établir par elle, soit de plus en plus élevé.

Chacun sait que, par le pacte de la Confédération, la province de Québec doit avoir 65 députés et que sa population, divisée par ce nombre donne un coefficient, qui doit lui-même servir de divi-

seur à la population des autres provinces du Dominion, afin de fixer, pour chacune d'elles, le nombre de leurs représentants à Ottawa.

L'accroissement de la population des provinces de l'Ouest, en ces dernières années, a été très considérable, par l'immigration qui s'y déversait, surtout avant la guerre. C'est pourquoi les représentants de ces provinces sont devenus de plus en plus nombreux à la Chambre des Communes. Par contre, de toutes les vieilles provinces de l'Est, Québec est celle dont la population s'est accrue le plus rapidement par l'excédent des naissances sur les décès.

Quelle sera la population de la Province de Québec en 1921 ?

Il appartient à tous les habitants de la province, aux individus comme aux autorités religieuses et civiles, d'aider à obtenir le plus haut chiffre, en gardant, d'abord, chez nous, les nôtres et en rapatriant le plus grand nombre de nos compatriotes, tout en favorisant une immigration saine et désirable.

La population de la province de Québec devrait atteindre, au prochain recensement, plus de deux millions et demi.

Pour arriver à ce beau résultat, il faut d'abord que, dans chaque diocèse de colonisation, un grand effort se fasse, pour garder chez nous le surplus des vieilles paroisses.

La nomination récente d'un certain nombre de missionnaires colonisateurs, ces auxiliaires précieux de la colonisation, mettra fin, avant longtemps, nous l'espérons, à cette légende un peu fondée, croyons-nous, à savoir, "qu'on parle assez régulièrement de colonisation dans la province de Québec, mais que c'est dans l'Ouest qu'on en fait."¹

Un prêtre distingué, M. l'abbé J.-C. Tremblay, écrivait, en 1919, les réflexions suivantes:

"Il existe une erreur courante, qui consiste à tout attendre des

¹ "Vers les terres neuves," par le R. P. A. Dugré, S. J.

gouvernements, puis, à critiquer quand rien n'avance. Aidons-nous et l'on nous aidera. Je suis sûr qu'aucun gouvernement n'est disposé à repousser systématiquement les initiatives sérieuses. Mais, groupons-nous en sociétés, agitions la question après l'avoir bien étudiée, apportons des faits, des chiffres; suscitons des entreprises, marchons et l'on n'arrêtera pas le mouvement: au contraire, j'en suis convaincu, on sera tout heureux de suivre et de seconder l'œuvre des sociétés de colonisation, qui seront un puissant auxiliaire, non financier, non politique, mais moral, et jouissant de la confiance des autorités et des colons."¹

Cette constatation est juste: le succès de la colonisation dans notre province repose sur l'aide efficace de toutes les classes de la société, et, en particulier, des sociétés de colonisation fondées dans les diocèses nouveaux.

La Province de Québec renferme, dans ses vastes limites, des quantités de terres arables et fertiles suffisantes pour établir tous les nôtres pendant de longues années encore.

Pour avoir une idée du nombre de cultivateurs que l'on pourrait établir dans ces larges domaines, il faut avoir parcouru le pays en tout sens, soit en chemin de fer depuis la ligne interprovinciale, à l'ouest de Québec, jusqu'à l'extrémité de la péninsule gaspésienne, soit en remontant avec les explorateurs, arpenteurs et ingénieurs forestiers les principales rivières qui sillonnent le pays, du sud au nord et de l'est à l'ouest.

La plupart de ces rivières offrent des plaines magnifiques, avec les variétés infinies de leurs bois, de leurs terres et la distribution capricieuse de leurs eaux, où, souvent, le poisson abonde.

Qu'elles sont belles, ces terres, qu'elles sont avantageuses! En vain le soleil les illumine de son éblouissante clarté, les réchauffe de sa bienfaisante chaleur, en vain les innombrables cours

¹ Cf Le Progrès du Saguenay de 1919.

d'eau disséminés dans toutes les directions les arrosent et les fertilisent depuis des siècles, elles sont encore, pour la plupart, ensevelies dans la solitude et le silence. Ces forêts, ces collines, ces plaines, surabondent d'une gracieuse et luxuriante végétation, et, cependant, il faut le dire, elles sont à peu près inconnues.

Est-il possible que de si grandes beautés, tant de richesses, de si précieux trésors, soient ici, dans notre patrie, sous nos yeux, à notre portée, et que nos campagnes se dépeuplent au profit des villes, quand ce n'est pas au profit des étrangers.

Le territoire à défricher dans la province de Québec est immensément vaste. D'après le publiciste du Département des Terres et Forêts, il y a encore, au moins, 15,000,000 d'acres de terres qui pourraient être cultivés et qui sont en forêt. Un peu plus de la moitié de ce vaste territoire se trouve dans le bassin du Saint-Laurent, le reste dans le bassin du Lac Saint-Jean et de la Baie d'Hudson et dans les régions du Témiscamingue et de l'Abitibi.

Nous avons donc de la colonisation à faire dans la province de Québec. Nous avons l'espace voulu pour établir le surplus de nos populations rurales et urbaines et recevoir ceux de nos compatriotes de la république voisine que les circonstances incitent à rentrer au foyer canadien.

Les statistiques officielles nous disent que, chaque année, la province de Québec a un excédent de 45,000 naissances sur les décès.

Si tous les fils de cultivateurs allaient s'établir sur des fermes, dans les nombreuses paroisses en voie de développement, ou s'en allaient ouvrir des terres neuves, nous verrions notre population rurale augmenter à vue d'œil, tandis que c'est le contraire qui arrive et que l'on déplore en certaines régions.

Dans son discours-programme, à la session du Parlement de Québec, en 1919, l'honorable M. Perrault, parlant de la colonisation, disait avec justesse: "C'est en vain qu'on recherchera la

solution du problème social et économique ailleurs que dans un retour à la terre.

“Qu'on se le tienne pour dit, à moins d'aller demander au sol le salut, notre race périra, et il n'est pas besoin de s'abandonner à de longues considérations pour s'en convaincre.

“La question sociale est l'étude des moyens de soulager les miséreux et d'établir l'équilibre entre les classes de la société. Or, ne croit-on pas que lorsque chacun aura son coin de terre, quand chacun sera assuré de sa subsistance et de celle de sa famille, la question sociale ne sera pas à moitié résolue ?”

“Et quand des milliers de bras remueront la terre pour lui faire rendre à sa pleine capacité, ne croit-on pas que le problème économique, qui est surtout un problème financier, ne sera pas résolu ?”

Le gouvernement provincial, fidèle à sa sage politique de colonisation, poursuit, en effet, énergiquement, l'exécution d'un programme patriotique. Il réussira sûrement à maintenir l'équilibre entre la classe des consommateurs et celle des producteurs, si la population de nos campagnes veut bien répondre à son appel pressant.

La colonisation se fait de plus en plus facile, sur des territoires accessibles et avec des ressources dont les colons ne jouissaient pas autrefois. C'est donc le moment favorable pour les cultivateurs de nos campagnes comme pour les ouvriers des villes, d'établir leurs enfants à la campagne, s'ils ne peuvent leur faire, près d'eux, un avenir convenable. D'abord, d'excellentes régions colonisables leur tendent les bras, soit dans des paroisses de fondation récente, qui ne demandent qu'à se développer par l'arrivée de nouveaux colons, ou bien dans des endroits boisés, qui attendent la hache du défricheur canadien ce héros obscur, à qui l'on devra plus tard élever une statue tout comme à Louis Hébert.

La Province de Québec peut se diviser en une dizaine de régions au point de vue de la colonisation: l'Abitibi, le Témiscamingue, la vallée de la Gatineau, le comté de Labelle, la Mattavinié, Chicoutimi et Lac Saint-Jean, les Cantons de l'Est et le sud-est de Québec, les comtés de Témiscouata et de Rimouski, la vallée de la Matapédia, et la Gaspésie, qui comprend les comtés de Gaspé et de Bonaventure.

Nous avons essayé, dans une série de brochures, de faire connaître chacune d'elles, en indiquant les paroisses ou municipalités qui sont encore dans la liste des régions de colonisation.

Québec, 9 juillet 1920.

HORMISDAS MAGNAN.



LA VALLEE DE LA GATINEAU

OU

GOMTÉ DE HULL

La vallée de la Gatineau, ou comté de Hull, comprend la belle et fertile lisière de terrain qui s'étend de chaque côté de la rivière Gatineau. La région est subdivisée en une vingtaine de cantons. La partie inférieure est en grande partie habitée. Les villes d'Ottawa, d'Aylmer et de Hull, par leurs progrès rapides, ont largement contribué à la colonisation des nombreuses paroisses qui se partagent le sud de cette région.

Mais il n'en est pas de même de la partie nord du comté où l'on peut encore établir plusieurs colonies nouvelles. Et la plupart des paroisses déjà établies sont susceptibles de développement sérieux par l'établissement de nouvelles industries ou de colons nouveaux.



En route pour la vallée de la Gatineau, par le Canadien Pacifique

La région de la Gatineau, comprise dans l'ancien comté d'Ottawa, aujourd'hui comté de Hull,¹ est séparée de celle du Témiscamingue par le comté de Pontiac, reconnu peu propre à la colonisation. Mais il en est bien autrement de la vallée de la Gatineau, qui comprend une quinzaine de milles de chaque côté de la rivière de ce nom et qui s'étend bien au-delà de la limite nord du comté de Hull.

Ce territoire est parfois montagneux, mais là où le sol n'est pas de terre glaise, il se trouve de belles terres jaunes, peu sablonneuses. Les bons cantons arpentés où il y a en ore de la colonisation à faire sont les suivants: Wright, Bouchette, Egan, Lytton, du côté ouest de la rivière Gatineau, et Cameron, Kensington, Aumond, Sicotte et Baskatong, sur le côté est. Au nord des cantons que nous venons de mentionner, en suivant la rivière Gatineau, et la rivière Gens-de-Terre, il est facile de placer plusieurs milliers de colons, quand la région aura été divisée et arpentée.

La région de la Gatineau de même que le comté de Labelle, se recommandent par le climat, qui est salubre, puis, par le sol, qui, sans être également riche partout, est pourtant assez fécond pour faire vivre à l'aise des milliers d'agriculteurs. Toutes les céréales et presque tous les légumes y croissent abondamment. L'industrie laitière et l'élevage peuvent aussi s'y donner pleine carrière.

Que dire de l'exploitation des vastes forêts qui couvrent le sol? Leur exploitation intelligente seule peut faire le bien-être d'un millier de familles, pendant de longues années. C'est une industrie saine, et chaque année plus fructueuse, surtout maintenant que l'on peut utiliser tous les déchets provenant de la coup du bois en grume, bois de sciage, bois carré, bardeaux, pâte à papier, produits chimiques, bois de chauffage, etc.

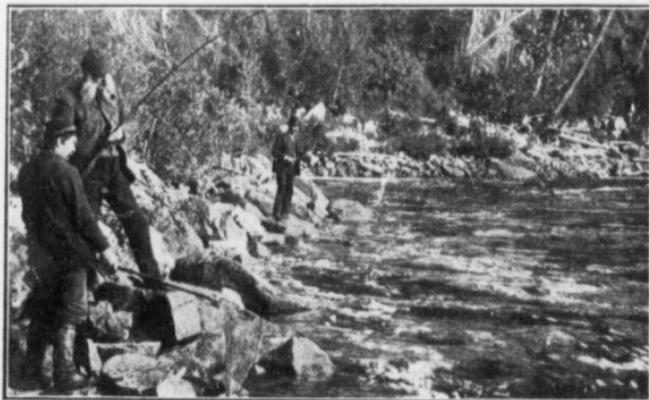
Que dire des mines si riches qui y existent et dont nous ne faisons que soupçonner l'existence? Il y a à peine dix ans que l'on

¹ Voir statut 10 George V, ch. 12, sanctionné le 14 février 1920.

a commencé à en découvrir et déjà d'énormes fortunes ont récompensé les hardis chercheurs. Ce n'est qu'un début. Avant longtemps l'industrie métallurgique de cette région sera l'une des plus florissantes de la Province. Le doute n'est plus permis à cet égard.

D'autre part, on rencontre de nombreuses forces hydrauliques sur tout le parcours de la rivière Gatineau. Quelques-unes sont d'une grande puissance. C'est ainsi que les chûtes appelées *Les Cascades* peuvent développer 10,000 chevaux-vapeur, et le *Rapide des Eaux* et le *Rapide Saint-Joseph* peuvent en développer autant.

Il existe dans cette région, une autre richesse, dont on a dit que peu de chose encore, mais qui fera naître, dans un avenir rapproché, une population dont on ne peut guère prévoir le nombre; nous avons nommé la chasse, la pêche et les endroits de villégiature. Dans ces montagnes, d'une beauté et d'une salubrité remarquables, se trouvent d'innombrables lacs, rivières et cours d'eau, tous peuplés des poissons les plus attrayants, surtout de la



Le sport favori de la région.

truite mouchetée, dont la pêche constitue un des plus grands et des plus hygiéniques plaisirs réservés à l'homme. Du reste, les forêts abondent en gibier de toutes sortes. Sans exagération, c'est le paradis terrestre des chasseurs et des amateurs de pêche.

CHEMINS DE FER, PONTS ET ROUTES.

Le chemin de fer de la vallée de la Gatineau, exploité par la compagnie du Canadien Pacifique, traverse cette belle région et se rend à la prospère petite ville de Maniwaki, située partie dans le canton de ce nom et partie dans le canton Egan, au confluent de la rivière Gatineau et de la rivière Désert. Ce chemin, qui remonte jusqu'à 88 milles d'Ottawa, a rendu de grands services à la colonisation. Il en est de même des chemins et ponts que le Département de la Colonisation a fait faire depuis une vingtaine d'années, surtout. Parmi les principaux ponts, mentionnons ceux construits sur la Gatineau, à Maniwaki, Ironside, Kazabazua, Montcerf, etc.

Pour obtenir des réductions sur les passages et le transport des effets de ménage, etc., le colon devra s'adresser à M. L.-E. Carufel, agent de colonisation, 82 rue Saint-Antoine, Montréal, ou au Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec.

ORGANISATION MUNICIPALE ET PAROISSIALE.

Au point de vue municipal, le comté de Hull, ancien comté d'Ottawa, est divisé en vingt-neuf municipalités civiles qui se subdivisent en municipalités scolaires.

L'organisation paroissiale est aussi très avancée puisque l'on compte déjà une trentaine de paroisses appartenant ou au diocèse d'Ottawa ou au nouveau diocèse de Mont-Laurier.

Le diocèse d'Ottawa, érigé le 25 juin 1847, comprend le nombre suivant de paroisses: dans le comté d'Argenteuil, cinq paroisses et deux missions; dans le comté de Labelle, dix-neuf paroisses et trois missions; dans le comté de Hull, quatorze paroisses et deux missions.

Le diocèse de Mont-Laurier, érigé le 26 avril 1913, comprend le nombre suivant de paroisses: dans le comté d'Argenteuil, deux paroisses et une mission; dans le comté de Labelle, vingt paroisses et quatre missions; dans le comté de Hull, neuf paroisses et deux missions; dans le comté de Montcalm, trois paroisses et une mission; dans le comté de Terrebonne, cinq paroisses. Plus un territoire assez considérable dans le nord des comtés de Joliette et de Montcalm.



Un endroit idéal de villégiature dans les Laurentides.

Comme la région de la Gatineau seule nous intéresse en ce moment, nous ne ferons connaître que les paroisses et missions comprises dans le canton de Hull, où il y a de la colonisation à faire.

LES PAROISSES DE COLONISATION.

Baskatong (Saint-François-Xavier), comté de Hull, diocèse de Mont-Laurier.—La mission de Baskatong, située à 36 milles de Maniwaki, la plus proche gare du Canadien Pacifique, est une desserte de la paroisse de Maniwaki. Elle a été fondée en 1900. Le village est bâti dans le nord du canton de Baskatong, sur le VII^{ème} rang, non loin des bords de la rivière Gatineau.

La population actuelle comprend une quinzaine de familles. On y trouve des lots disponibles sur les rangs A, B, C, et I à XI. Le terrain est, en général, accidenté. Les lacs nombreux de ce canton sont poissonneux.

Il se trouve deux pouvoirs hydrauliques sur la rivière Gatineau; l'un de ces pouvoirs est considérable.

Bois-Franc (Saint-Boniface), comté de Hull, diocèse de Mont-Laurier.—La paroisse est comprise dans le canton d'Egan. Elle est située à trois milles de la gare de Maniwaki, sur le Canadien Pacifique; l'église est construite entre le 4ième et le 5ième rang. Cette mission, fondée en 1879, a un curé résidant depuis 1914. La population est de 578 âmes. Un bon nombre de lots, avantageux pour la culture, sont disponibles. La localité est belle. Plusieurs familles de colons pourraient s'y établir.

Il se trouve dans la paroisse deux forts pouvoirs hydrauliques sur la Gatineau. Un moulin à scie et une fromagerie sont établis au village.

Bouchette (Saint-Gabriel), comté de Hull, diocèse de Mont-Laurier.—Cette paroisse est située dans le canton de Bouchette, à six milles de Burbridge, la station la plus rapprochée du Canadien Pacifique, sur la rive droite de la rivière Gatineau. Le gouvernement de Québec y a fait bâtir un beau pont en fer.

La paroisse de Saint-Gabriel-de-Bouchette a été érigée civilement en 1906. Elle comprend une partie des cantons de Bouchette, Cameron et Wright. On y trouve une population de 1,401 âmes. Plusieurs lots appartenant à la Couronne n'ont pas encore été vendus, surtout dans les cantons de Cameron, Bouchette et Wright.

Blue-Sea-Lake (Saint-Félix), comté de Hull, diocèse de Mont-Laurier.—La mission de Saint-Félix a un curé résidant depuis 1919. On y trouve une population de 255 âmes. Le village se trouve situé à l'extrémité sud du lac Mer Bleue, entre les rangs VI et VII du canton de Bouchette, à un mille environ du chemin de fer Canadien Pacifique. Quelques lots sont encore disponibles.

Gracefield (La Visitation), comté de Hull, diocèse d'Ottawa.—C'est une paroisse de fondation assez ancienne, puisque l'érection civile a été faite en 1901. On y trouve une population de 1.875 âmes. La paroisse de Gracefield comprend une partie des cantons de Bouchette, de Northfield et de Wright. Le village de Gracefield est bâti sur le rang VI du canton de Wright, sur les bords de la rivière Gatineau et sur le chemin de fer du Canadien Pacifique.

Il y a encore un certain nombre de lots disponibles dans les limites de cette paroisse.

Montcerf (Sainte-Philomène), comté de Hull, diocèse de Mont-Laurier.—Cette paroisse, fondée vers 1901, est située à 15 milles de Maniwaki, terminus actuel du chemin de fer du Canadien Pacifique. La paroisse est comprise dans la municipalité du canton d'Egan, érigée par arrêté en Conseil le 2 septembre 1880. Elle comprend aujourd'hui une population de 1.252 âmes.

L'on trouve encore des lots disponibles dans le canton Egan.

Rivière-Joseph (Sainte-Famille), comté de Hull, diocèse de Mont-Laurier.—Paroisse fondée en 1908, dans le canton d'Aumond sur les bords du lac Saint-Joseph. Elle comprend partie des cantons d'Aumond et de Sicotte et dépend de la municipalité d'Aumond. On y trouve une population de 800 âmes, une école, une église, des magasins, un moulin à scie, etc. Un certain nombre de fermes, en partie défrichées, sont à vendre.

Plusieurs lots sont encore disponibles dans le canton d'Aumond.

Saint-Raphael (Bureau de poste "Messines"), comté de Hull, diocèse de Mont-Laurier.—Cette paroisse, comprise dans le canton de Bouchette, et agréablement située à quelques arpents seulement du chemin de fer qui passe à cet endroit après avoir coupé le lac Mer Bleue. La mission, fondée en 1907, compte une population de 979 âmes; elle a un curé résidant depuis 1909.

C'est un endroit de villégiature, mais il y a encore des lots à prendre dans cette partie du canton de Bouchette.

AGENTS DES TERRES.

C'est par l'intermédiaire des Agents des Terres que s'effectue la vente des terres à coloniser. Pour les lots non vendus dont il est question plus haut, le colon devra s'adresser à l'agent des terres du district d'Ottawa, ou au Département des Terres et Forêts, à Québec.

AGENCE DE LA GATINEAU.

(Division Nord)

Voici l'adresse:

M. R.-M. Gendron, Maniwaki, P.Q., comté de Hull.

Cette agence comprend les cantons: Amund, Bouthilier, Baskatong, Bouchette, Cameron, Egan, Kensington, Lytton, Robertson, Sicotte et Wright. etc.



Club de chasse et de pêche.

CONDITIONS DE LA VENTE DES LOTS.

Le prix de la terre est de 60 centins l'acre. Un lot ordinaire compte 100 acres. Le prix total, \$60, est payable en cinq versements égaux, le premier, comptant, et les autres annuellement, avec intérêt de 6%.

Les conditions de vente sont comme suit dans les différentes parties de la Province:

1. L'acquéreur pourra payer la balance du prix de vente en quatre versements égaux annuels, avec intérêt à 6% de cette date, mais il faudra qu'au moins un versement soit payé chaque année.

2. L'acquéreur devra, dans les dix-huit mois de la date de la vente, bâtir une maison habitable d'au moins 16 sur 20 pieds, l'occuper et y résider personnellement, et sans interruption de ce moment jusqu'à l'émission des Lettres-Patentes.

3. Dans le cours de cinq années, il devra défricher et mettre en bonne culture (en vue de récolte profitable) une étendue d'au moins quinze acres par cent, en un seul bloc, mais il faudra que, chaque année, il défriche au moins trois acres, et il ne pourra défricher plus de cinq acres par année, sans autorisation spéciale et préalable du Ministre des Terres; et à l'expiration des cinq années, il devra posséder sur le dit lot, une grange d'au moins 20 sur 25 pieds et une étable d'au moins 15 sur 20 pieds, les deux pouvant, néanmoins, consister en une seule et même bâtisse. Trois acres, au moins, de la partie en culture, devant être labourables.

4. Il devra, chaque année, cultiver le terrain qu'il aura défriché comme suit :

5. Il ne sera coupé de bois avant l'émission des Lettres-Patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures, et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques;

6. Tout le bois qu'il est permis à un colon de couper sur un lot de terre, avant l'émission des Lettres-Patentes et dont il veut faire du bois de commerce, doit être manufacturé au Canada et toutes les dispositions de l'Article 13 des règlements des Bois et Forêts actuellement en vigueur, s'y appliquent;

7. Les Lettres-Patentes ne seront émises, dans aucun cas, avant cinq ans à compter de la date de la vente ni avant l'accomplissement de toutes les conditions d'icelle;

8. Le Ministre des Terres et Forêts pourra ajouter au prix ordinaire du lot tout montant jugé convenable pour les améliorations appartenant à la Couronne et existant sur le lot vendu;

9. Cette vente est aussi sujette aux licences de coupe de bois actuellement en vigueur et l'acquéreur sera obligé de se conformer, aux Lois et Règlements concernant les Terres publiques, les Bois et Forêts, les Mines et les Pêcheries, dans la Province.



Châlet sur la rivière Gatineau.

AVIS.

Art. 1572. Les lots vendus ou autrement octroyés pour fins de colonisation après le 1er juillet 1909, ne peuvent, pendant cinq ans, à compter de la date du billet de location, être vendus par le porteur du billet de location, ni autrement aliénés, en tout ou en partie, excepté par donations entrevifs, ou par testament en ligne directe ascendante ou descendante, ou en ligne collatérale ou par succession *ab intestat* et, dans ce cas, le légataire ou l'héritier seront soumis à la même prohibition que l'acquéreur primitif.

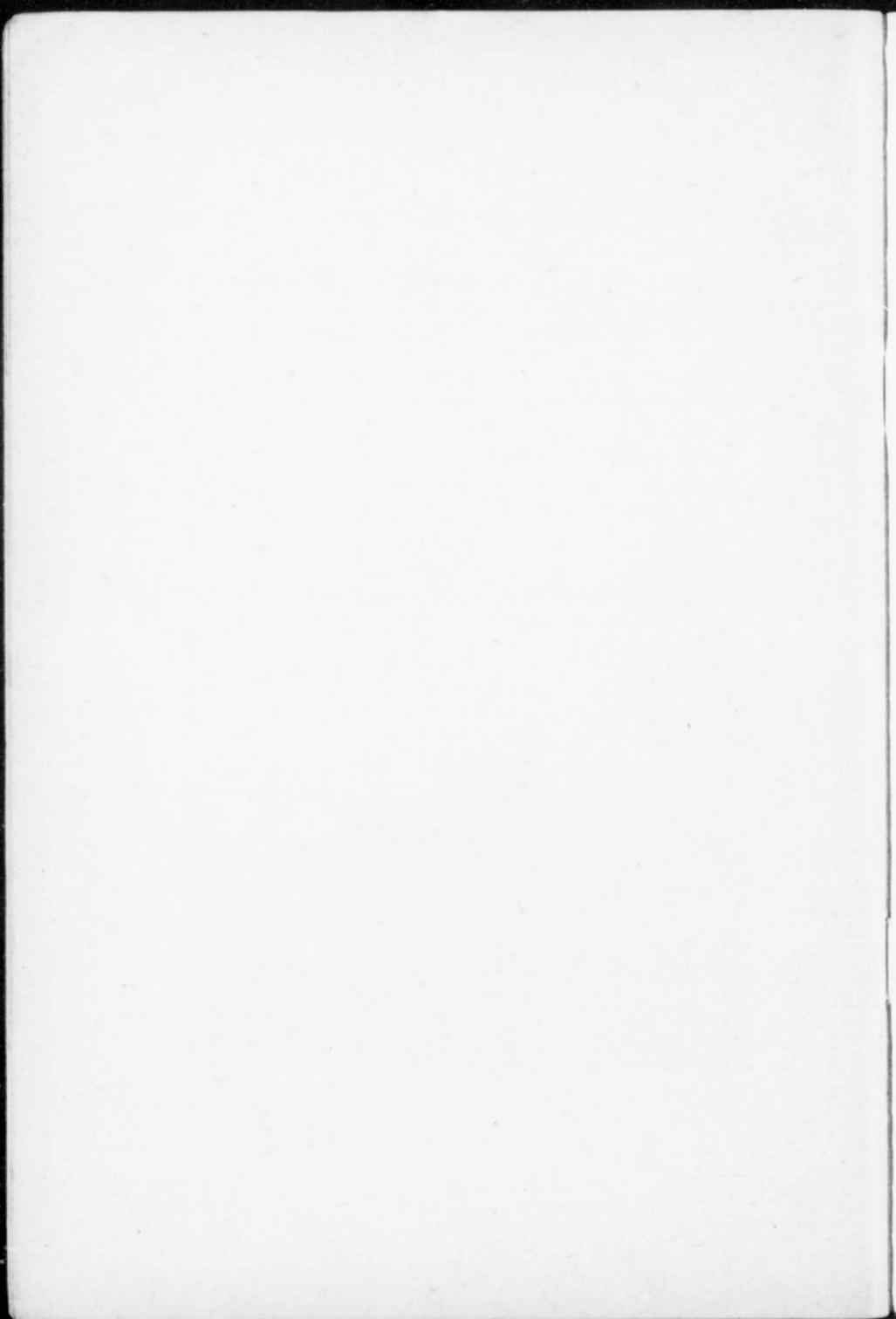
Néanmoins, tout autre transport fait après le 1er juillet 1909, pendant les cinq années à compter de la date du billet de location, est valable s'il a été préalablement autorisé par le Ministre, sur preuve, à sa satisfaction, que ce transport est dans l'intérêt de la colonisation; le nouvel acquéreur est soumis à la même prohibition que l'acquéreur primitif.

Tout transport fait en contravention avec le présent article est radicalement nul entre les parties et il fait encourir la révocation de la vente ou de l'octroi du lot. (Art. 1572, S.R.P.Q., 1909, 6 Geo. V, Chap. 17.)

1574. Lorsque le Ministre des Terres et Forêts est convaincu qu'un acquéreur de terres publiques ou son concessionnaire, représentant ou ayant-cause s'est rendu coupable d'aucune fraude ou abus ou a enfreint ou négligé d'accomplir quelques conditions de la vente, aussi lorsqu'une vente a été faite par méprise, erreur et contrairement à la loi, ou aux règlements, il peut révoquer telle vente, reprendre la terre y désignée et en disposer de même que si elle n'eût jamais été vendue. (Voir l'Article 1574, S.R.P. Q., 1909.)



L'un des gras pâturages de la région.



AGENTS DE COLONISATION
ET
MISSIONNAIRES COLONISATEURS.

Les colons pourront, en tout temps, s'adresser à l'Honorable J.-E. PERRAULT, Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec, ou à ses agents :

M. L.-E. CARUFEL, agent de colonisation, 82 rue Saint-Antoine, Montréal, P. Q.

M. EMILE MARQUETTE, agent d'immigration, 82 rue Saint-Antoine, Montréal, P. Q.

M. J.-N. JUTRAS, agent de rapatriement, 82 rue Saint-Antoine, Montréal, P. Q.

M. L'ABBÉ IVANHOE CARON, missionnaire colonisateur, Hôtel du Gouvernement, Québec, P. Q.

L'ABBÉ JEAN BERGERON, missionnaire colonisateur pour la Société de Colonisation du diocèse de Chicoutimi. Adresse: Chicoutimi, P. Q.

L'ABBÉ G.-DAVID JEAN, missionnaire colonisateur pour la Société de Colonisation du diocèse de Rimouski. Adresse: Evêché de Rimouski, P.Q.

L'ABBÉ G. RACETTE, missionnaire colonisateur pour la région de la Mattavanie. Adresse : Saint-Guillaume-Nord, comté de Joliette.

L'ABBÉ J.-C. AUGER, missionnaire colonisateur pour la région de Québec. Adresse : 1, Avenue Marguerite-Bourgeoys, Québec.

M. J.-E. LAFORCE, agent de rapatriement, 294 Washington Street, Boston, Mass., U.S.A.

M. J.-N. GASTONGUAY, président de la Ligue Nationale de Colonisation, 111 Côte Lamontagne, et 39 rue Saint-Jean, Québec, P.Q.

M. LE SECRÉTAIRE de la Ligue Nationale de Colonisation, No 39 rue Sain-Jean, Québec, P.Q.

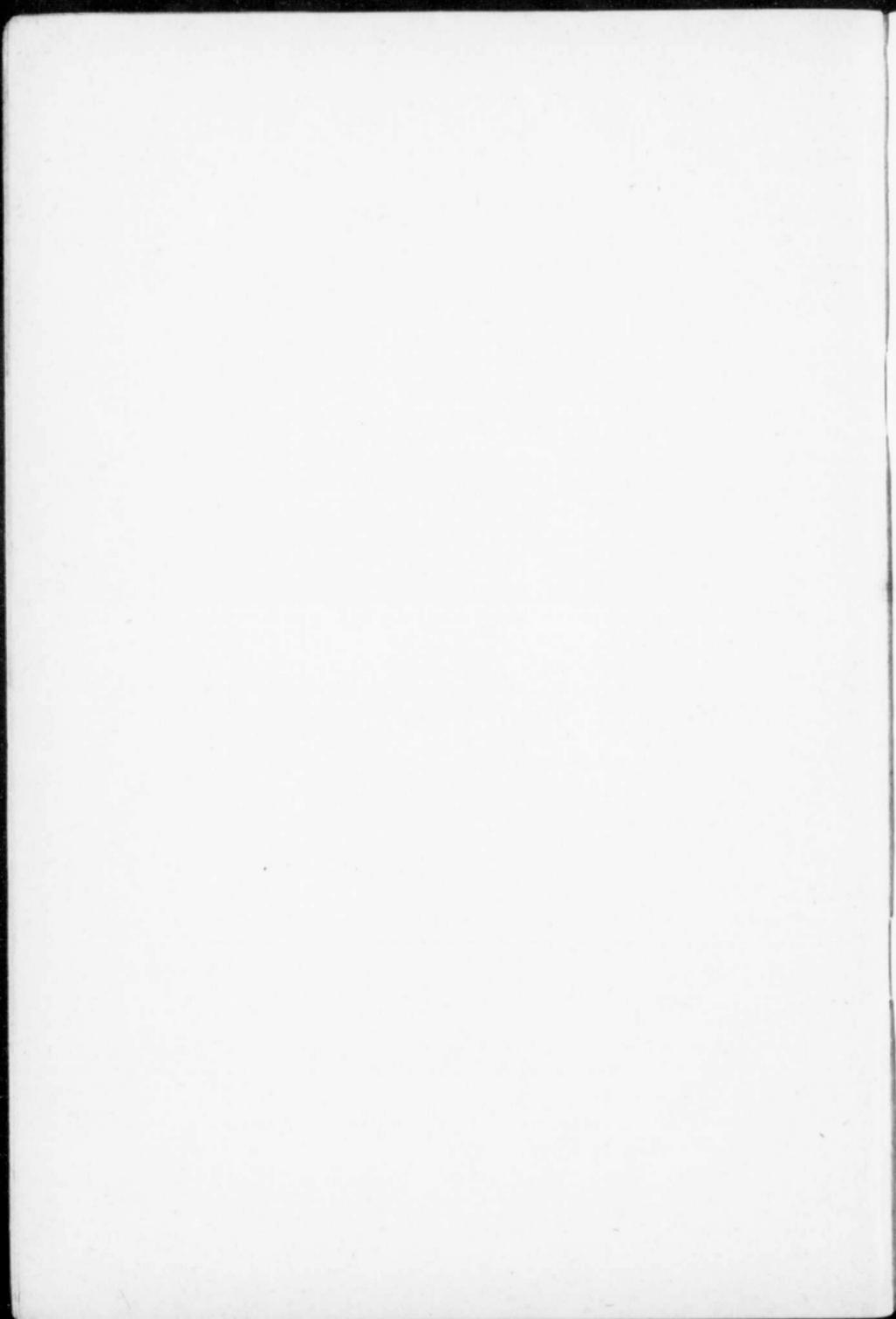


TABLE DES MATIÈRES

	Page
Agences des terres de la Couronne	18
Agents et Missionnaires Colonisateurs.....	22
Baskatong (Saint-François-Xavier) Comté de Hull	16
Bois-Franc (Saint-Boniface) " " "	16
Bouchette (Saint-Gabriel) " " "	17
Blue-Sea-Lake (Saint-Félix) " " "	17
Conditions de la vente des lots.....	19
Copie de plans du cadastre officiel.....	26
Gracefield (La Visitation) Comté de Hull.....	17
Introduction.....	7
La vallée de la Gatineau	13
Le Gouvernement de la Province de Québec	3
Le Personnel du Ministère de la Colonisation, etc.....	5
Les paroisses de colonisation.....	16
Montceuf (Sainte-Philomène) Comté de Hull	17
Rivière-Joseph (Sainte-Famille) " " "	18
Saint-Raphael (Messines) " " "	18

A VENDRE

GOPIE DES PLANS DU GADASTRE OFFIGIEL

Les plans du cadastre officiel des municipalités comprises dans les comtés de

Arthabaska, Beauce, Bellechasse, Châteauguay, Compton, Dorchester, Frontenac, Jacques-Cartier, Kamouraska, Laprairie, L'Islet, Matane, Montcalm, Nicolet, Portneuf, Québec et Témiscouata,

sont maintenant imprimés et en vente, de même que les plans de quelques-unes des municipalités situées dans les comtés de

Beauharnois, Brome, Chambly, Champlain, Drummond, Hull, Labelle, Lac Saint-Jean, Ottawa, Rouville, Shefford, Saint-Hyacinthe, Témiscamingue, Terrebonne et Yamaska,

pour la modique somme de \$1.50 le feuillet. Chaque municipalité couvre un feuillet, à l'exception de quelques-unes dont l'étendue exige deux feuillets.

Les bureaux d'affaires, les conseils municipaux et les fabriques apprécieront l'avantage d'avoir, sous la main, le plan officiel de leur circonscription respective.

Le travail d'impression se continue en ce qui regarde le reste de la Province.

S'adresser au "Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries," Québec, ou à la librairie J. A. Langlais & Cie 177 rue Saint-Joseph, Québec.

S. DUFAULT,

Sous-Ministre.

